District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS

PROCES VERBAL N° 10 – SAISON 2022/2023

Réunion du :	**27/01/2023**
Présidence :	DELPLACE Patrick
Présent(s) :	BOZZINI Jean Paul, CHAIN Dominique, DELAUNAY Jean Loup, GRIMAUD Pierre Olivier
Excusé(s) :	
Invité(s) :	GASTINEAU Jack

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. DELPLACE Patrick, membre du club de BOUCHEMAINE ES, ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHAIN Dominique, membre du club de ST MELAINE/AUBANCE, ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. BOZZINI Jean Paul, membre du club de LONGUENEE EN ANJOU FC, ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. GRIMAUD Pierre Olivier, membre du club de JUIGNE FC LOUET, ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Mot d'accueil du Président

Un mot d'introduction à la réunion est prononcé par le Président de la commission vétérans.

2. Appel des équipes

L'appel des clubs est effectué : seuls 4 clubs manquent à l'appel.

3. Point sur les arbitrages

La commission rappelle que, pour les clubs ne disposant que d'une équipe vétérans à 11, le nombre d'arbitrages à effectuer en championnat est de 12. Pour les clubs disposant de deux équipes vétérans à 11, le nombre d'arbitrages à effectuer est de 18.

A mi-saison, on compte :

- 43 arbitrages non faits en championnat
- 10 arbitrages non faits dans les diverses coupes

La commission rappelle ensuite aux arbitres et aux correspondants de bien consulter sur le site du District l'heure et le lieu d'une rencontre. Elle rappelle également aux secrétaires de ne pas oublier de prévenir le club en charge de l'arbitrage lors d'un changement d'heure ou de lieu.

La commission rappelle que, suite au vœu du club SC La Doutre Angers, lors de la prochaine saison les arbitrages des matchs de championnat seront faits par le club recevant ; pour les 3 coupes les arbitres seront nommés par la commission vétéran.

4. Point sur les sanctions administratives

La commission présente le nombre de cartons distribués depuis le début de la saison :

- 26 cartons jaunes en championnat et 4 cartons jaunes en coupe
- Aucun carton rouge

La commission rappelle que l'absence de nom d'un délégué à la police du terrain sur une feuille de match peut être passible d'une sanction financière de 25 euros.

5. Championnat foot à 7

La commission revient sur le lancement en septembre 2022 d'un championnat vétérans "foot à 7".

Un rappel des principales règles est tout d'abord effectué.

Un bilan de la 1ère phase est présenté : 4 équipes en compétition pour un championnat par matches aller/retour à forte connotation offensive. S'en suit une présentation de la 2ème phase avec les quatre mêmes équipes.

La parole est ensuite donnée aux représentants des clubs disposant d'une équipe "foot à 7" afin d'avoir leur ressenti sur cette nouvelle pratique.

Pour finir, l'idée de l'organisation d'une journée découverte du "foot à 7" est évoquée pour les clubs qui souhaiteraient engager une équipe à 7 lors de la saison prochaine.

6. Finales des coupes vétérans

Les finales des coupes vétérans se dérouleront le samedi 17 juin 2023. Elles seront organisées par le club de Longuenée-en-Anjou.

Prochaine réunion : à définir

Le Président	Le Secrétaire
M. DELPLACE Patrick	M. GRIMAUD Pierre-Olivier